

Communiqué du 11 janvier 2023.

Le 29^{ième} Édition du Festival de la Saint-Valentin

(Du 9 au 14 février)



Dans quelques semaines nous serons à la période de notre « *Festival de la St-Valentin* ». Comme nous aurons la chance de recevoir des visiteurs de l'extérieur, il serait bien agréable de voir *nos maisons bien décorées* pour les accueillir. Nous comptons sur vous pour vivre cet événement avec nous. *Des petits cœurs, des lumières rouges* pour annoncer notre nom *Capital de l'Amour*.

Nous vous rappelons que comme les années passées, 5 prix seront tirés au hasard parmi tous les propriétaires ou occupants des maisons décorées.

Comme à tous nos événements, nous avons toujours *besoins de bénévoles*, si vous voulez participer avec nous, téléphonez au bureau municipal : Lise Deneault Kaech (450) 291-5422.

- Pour la collecte de sang, jeudi le 9 février de 13h30 à 19h
- Pour la journée jeunesse, samedi le 11 février de 11h à 16h

Réservez vos billets

- ♥ Vendredi 10 février, en spectacle Marthe Laverdière, conteuse humoriste à 19h30, au coût de 20\$
- ♥ Dimanche le 12 février, spectacle « Le berceau d'Amour à Valentin » à 14h au coût de 20\$
Au profit de la Fabrique de St-Valentin.
- ♥ Mardi le 14 février, Souper Amour & Amitié, souper 5 services, chanteuse Chloé McNeil,
Accompagné d'Alex Kirouac à 18h30 au coût de 70\$ / personne (apportez votre vin)
Place limitée
- ♥ Samedi : Journée Jeunesse : activités gratuites, mais amener quelques dollars pour la restauration.

Licence obligatoire **proanima**

Une licence est obligatoire pour tous les chiens et chats. La licence **doit être renouvelée à toutes les années.**

Pour obtenir cette licence, vous pouvez procéder à l'enregistrement en ligne sur : <https://www.proanima.com/fr>
la licence vous sera envoyée par la poste. Si vous n'avez pas accès à **internet**, vous devez vous rendre au bureau municipal pour remplir le formulaire de demande de licence ou de renouvellement durant les heures de bureau.

Le tarif pour la licence est de 10.00\$ pour un chien et de 5.00\$ pour un chat.

Politique d'aide aux familles pour des activités destinées aux enfants

La Municipalité est d'avis qu'il y a lieu d'établir une politique claire relativement à l'aide qu'elle consent aux familles pour les activités des enfants.

De consentir une aide financière jusqu'à concurrence de 300.00\$ par année pour la participation de chaque enfant à une activité culturelle, sportive, récréative ou éducative incluant les passes de saison pour ces activités ;
Que cette aide financière s'applique sur l'achat de matériel, de fourniture et ou d'équipement afin de pourvoir à l'épanouissement des enfants.

Paniers - Cadeaux pour nouveau-né

Le Conseil municipal a convenu de souligner de façon particulière les enfants nés au sein d'une famille de St-Valentin, pour les naissances de l'année 2023. Que tout nouveau-né peut recevoir un panier-cadeau d'une valeur approximative de 100.00\$ à la suite de la réception du formulaire prévu pour l'inscription.

Les heureux parents devront s'inscrire en remplissant le formulaire disponible au bureau municipal ou sur le Facebook de la Municipalité.

Le formulaire pourra être déposé au bureau municipal ou envoyé par courriel à : reception@municipalite.saint-valentin.qc.ca

Politique pour le Parc Régional de Saint-Bernard

Il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter de rembourser 50% des frais pour une passe de saison au Parc Régional de Saint-Bernard au citoyenne et citoyen de 50 ans et plus, sur présentation de la preuve d'achat.

**SUIVEZ-NOUS SUR LE FACEBOOK MUNICIPAL POUR
CONNAÎTRE TOUTES LES NOUVELLES.**